Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_58-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**COMMUNE DE PLOUBEZRE**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 2 juillet 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

**Étaient Présents :**
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

**Procurations :**
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN
O. LEMESLE ; procuration à L. FÉGAR
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,
N. COQUILLON, procuration à J. COQUILLON,

**Absents** : B. GOURHANT

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers en exercice** | 27 |
| **Nombre de présents** | 22 |
| **Nombre de votants** | 26 |

**Secrétaire de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Kristel MARIE

## 1. FINANCES

### F. Convention Les petits Loupiots 2026-58

Exposé des faits : M. le Maire rappelle que à la suite d'une question soulevée lors d'un précédent Conseil municipal par un élu de la minorité, il avait rappelé l'importance de pouvoir accueillir les assistantes maternelles dans le nouveau pôle enfance en dehors de ses horaires habituels d'utilisation. Il avait rappelé son attachement à la mutualisation de ce lieu en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Ce sujet a été abordé en commission enfance et discuté avec la section les Petits Loupiots de l'association de la Ruche Artistique.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 25 voix POUR, et une abstention, M. PICHON ne prenant pas part au vote, décide de :

**VALIDER** la convention jointe et

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à la signer.

À Ploubezre, le vendredi 10 juillet 2026

Le Maire,
Eddy PENVEN

Le secrétaire,
Kristel MARIE

MAIRIE de PLOUBEZRE CÔTES D'ARMOR